

CIC

AVOVENTES

DIRE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

RG 25/00083

Audience d'adjudication du 7 mai 2026

Pour parvenir à la vente des biens et droits immobiliers suivants :

Les lots de copropriété n° 167, 235 et 257, dépendant d'un ensemble immobilier situé à PUTEAUX (Hauts-de-Seine - 92800), 12 à 16 rue Delarivière Lefoullon et 26 rue Jules Guesde, Adresse postale : 16 rue Delarivière Lefoullon – 92800 PUTEAUX, cadastré section O 116, lieudit « 16 rue Delarivière Lefoullon » pour une contenance de 34a 45ca.

Mise à prix : 180.000 €

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, et le

Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NANTERRE (92000), et 6 rue Pablo Neruda, et par-devant nous, Greffier, a comparu Maître Frédérique LEPOUTRE, de la SCP d'Avocats LEPOUTRE, BLST, Avocat près ledit Tribunal, constitué pour :

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme au capital de 611.858.064 €, ayant son siège social à PARIS 75009 - 6, Avenue de Provence, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 542 016 381, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Poursuivant la vente dont s'agit.

Lequel nous a déclaré que :

Qu'il annexait au présent cahier des conditions de vente, littéralement reproduit, les renseignements d'urbanisme.

et a, ledit Maître Frédérique LEPOUTRE, SCP d'Avocats LEPOUTRE, BLST.

SOUS TOUTES RESERVES

Frédérique LEPOUTRE
CABINET BLST - AVOCAT
92 avenue Albert 1^{er} Bât D
92500 RUEIL-MALMAISON
Tél. 01 55 47 10 67 - fl.lepoutre@blst-avocats.com
PN 709



Rueil-Malmaison, le 17 mars 2026

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

B.L.S.T. Avocats associés

Service comptabilité
92 avenue Albert 1er

92500 RUEIL-MALMAISON

À l'attention de Me *Maiika Retiel-Delbarre*

Référence : F26037348
Dossier : 26U007

BORDEREAU D'ENVOI

	Document joint	Reste à vous faire parvenir
Certificat d'urbanisme d'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de zonage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'alignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de numérotage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-péril, hygiène,...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de carrières	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat "parasitaire"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait cadastral "modèle 1"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans de situation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans parcellaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Note d'honoraires n° F26037348	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

AVOVENTES

SARL au capital de 150 000 €, inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 00072 APE : 7112A n° TVA : F R 52 3811 28016





VILLE DE PUTEAUX

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME DÉLIVRÉ PAR LA VILLE DE PUTEAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Ce document est délivré par la Mairie de Puteaux.

Ce document est **purement informatif**, ne créant aucun droit et n'offrant aucune garantie. Il fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie, et peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative, ni un certificat d'urbanisme.

Ces renseignements d'urbanisme peuvent être obtenus par toutes personnes intéressées (propriétaire ou non du bien).

PARCELLE DE LA DEMANDE

Référence cadastrale : **O 116**

Adresse de la parcelle : **16 RUE DELARIVIERE LEFOULON**

Surface de la parcelle : **3445 m²**

ZONAGE

Le terrain est soumis au Le Plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 16 Février 2012, révisé le 29 septembre 2016, mis en compatibilité le 21 novembre 2016, modifié le 26 mars 2019, le 30 juin 2020, le 28 septembre 2021 et le 29 mars 2022 ; le Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial a approuvé la 4ème modification du PLU (simplifiée) le 29 mars 2022. Le nouveau règlement est applicable à compter du 29 avril 2022.

Ces dispositions d'urbanisme sont consultables et ou téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://www.puteaux.fr/Cadre-de-vie/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme-PLU>.

Vous pouvez également consulter le plan de la parcelle sur le géoportail de l'Urbanisme à cette adresse : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

Le terrain est situé dans la zone **UAc**

UE

UPM2.

DROIT DE PRÉEMPTION

Le terrain est situé dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé au bénéfice de la Commune

Selon les cas, avant la mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption, la commune reste guichet unique pour la réception des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. Sanction : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PM1 : zones d'anciennes carrières

PT1 : Zone de garde 500m (Centre de Puteaux)

PT1 : Zone de protection 1500m (Centre de Puteaux)

PT1 : Zone de protection contre les perturbations 3240 m (Centre Fort du Mont Valérien)

T5 : Servitude de dégagement de l'aérodrome du Bourget

SERVITUDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le terrain est concerné par une hauteur maximale - 100 NGF

Le terrain est concerné par une hauteur maximale - 240 NGF

AUTRES PÉRIMÈTRES

le terrain est situé dans le Périmètre d'Opération d'Intérêt National (P.O.I.N.) du quartier d'affaires de la Défense impactant la ville de Puteaux

Le terrain est situé dans le périmètre du classement sonore : catégorie 2

Le terrain est situé du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : ZP1a

TAXES ET PARTICIPATIONS

Taxe d'aménagement :

- Taux communal de 5%
- Taux départemental de 2,3%
- Taux régional de 1 %

Autres taxes et participations :

- Redevance pour création de bureaux en région d'Île-de-France (article L 520.1 et 520-3 du Code de l'Urbanisme)
- Redevance d'archéologie préventive (lorsque des fouilles sont prescrites en application de l'article 2 de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive : 0,4 %

DEPARTEMENT
des Hauts-de-Seine

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

MAIRIE DE PUTEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Arrêté d'alignement individuel

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment l'article L.112-1,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la Voirie des Collectivités Locales, modifiée par les lois n° 60.792 du 2 août 1960, n° 70.1199 du 21 décembre 1970 et n° 89.413 du 22 juin 1989 (art. 2),

Vu le décret n° 64-262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu le règlement départemental de la voirie,

Vu le règlement communal de la voirie,

Vu le Plan Local d'Urbanisme du 16 février 2012 révisé le 29 septembre 2016, mis en compatibilité le 21 novembre 2016, modifié le 26 mars 2019 et modifié le 30 juin 2020 et le 28 septembre 2021, le 20 mars 2022 et le 7 décembre 2023,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° ARG-2025-738 du 15 Décembre 2025 donnée à la Directrice de l'Aménagement Urbain Durable,

Vu la demande en date 30/01/2026 par laquelle **AVOVENTES** Géomètre Expert
147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison

Demandent l'alignement au droit de la propriété sise à Puteaux – 12-14-16 RUE DELARIVIERE
LEFOULON/26 RUE JULES GUESDE cadastrée O116,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'alignement de la voie au droit de la propriété située 12 -14-16 RUE DELARIVIERE LEFOULON/26 RUE JULES GUESDE est défini par l'alignement existant conservé,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est valable pour la durée d'une année.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé au pétitionnaire.

Fait à Puteaux le 17 FEV. 2026



Pour le Maire et par délégation

AVOVENTES

Directrice Aménagement Urbain Durable

NB :

Il est rappelé au pétitionnaire que toute édification ou réfection de clôture est liée au respect des dispositions contenues dans le règlement du PLU de la commune concernant les caractéristiques que doivent représenter les ouvrages de l'espèce.

L'édification des murs de clôture est subordonnée à l'obtention d'une autorisation administrative dans les formes et conditions prévues par les articles R.421-12 et R.423-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.



Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antédélien

Date de la demande : 30/01/2026 Renseignement fournis selon le plan joint

Code postal : 9 2 8 0 0 Sect. Cadast. : 0 Parcelle : 0 1 1 6

Références : 1236239 14-35

Adresse : 26 RUE JULES GUESDE 92800 PUTEAUX

Votre référence : 26U007

Adresse complémentaire : _____

Parcelles complémentaires : _____

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil). Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antédélien :

Possibilité de dissolution du gypse antédélien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) (1)

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière (1) possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement (1)

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr		T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa		Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

Pa : en partie

(1) Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

RE: Dossier 26U007 : demande de renseignements d'urbanisme - 26 rue Jules Guesde - PUTEAUX.

De : Hygiene <hygiene@mairie-puteaux.fr>

AVOVENTES

Bonjour,

Le service hygiène est actuellement et pour une durée indéterminée, dépourvu de secrétariat. Par nécessité de prioriser nos actions nous ne pouvons plus donner suite ce type de demande.

A la lecture du document suivant :

article de 2014 : <https://maires17.asso.fr/breves-juridiques/le-maire-a-t-il-lobligation-de-delivrer-un-certificat-dhygiene-et-de-securite/>;

il est mis en évidence que, faute de texte le Maire n'est pas tenu de renseigner les notaires sur le volet insalubrité.

Une réponse ministérielle du 20 novembre 2014 précise que :

« en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, le pouvoir de police générale du maire a notamment pour objet d'assurer la salubrité publique. L'article L. 1421-4 du Code de la santé publique précise que le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène relève « de la compétence du maire pour les règles générales d'hygiènes fixées, en application du chapitre 1er du titre 1er du livre III, pour les habitations, leurs abords et dépendances », ce qui comprend les règles relatives à la salubrité des habitations (article L. 1311-1 du code de la santé publique). La notion de « certificat d'hygiène et de salubrité » n'est mentionnée dans aucune disposition législative ou réglementaire. En tout état de cause, la délivrance par le maire d'un tel certificat, en dehors de tout contrôle préalable des locaux dans les conditions prévues par le code de la santé publique, est dépourvue de valeur juridique. Néanmoins, le Code de la santé publique précise que, lorsqu'une commune dispose d'un service communal d'hygiène et de santé, ses agents.

Ainsi, Il ressort de cette réponse ministérielle que le maire n'a pas à délivrer de certificat d'hygiène et de sécurité à la demande d'un notaire puisqu'il n'est prévu par aucun texte. »

Nous sommes navrés de ne plus répondre à ce genre de sollicitation.

Cordialement,



AVOVENTES
AGENT TECHNIQUE
HYGIENE ET SALUBRITE
- DIRECTION CADRE DE
VIE-VOIRIE
Tél. : 01 46 92 50 21

Ville de Puteaux
01 46 92 92 92 -
www.puteaux.fr



LA VILLE DE PUTEAUX
VOUS SOUHAITE UNE
BELLE ET HEUREUSE ANNÉE

2026

Adoptez l'éco-attitude. Numérisez ce document que si cela est nécessaire !

AVOVENTES

Envoyé : vendredi 30 janvier 2026 15:25

À : Urbanisme URBANISME <urbanisme@mairie-puteaux.fr>; Hygiene <hygiene@mairie-puteaux.fr>

Objet : Dossier 26U007 : demande de renseignements d'urbanisme - 26 rue Jules Guesde - PUTEAUX.

Dossier 26U007 - 26 rue Jules Guesde - PUTEAUX.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée, je suis chargé de constituer un dossier de renseignements d'urbanisme concernant la propriété sise 26 rue Jules Guesde, cadastrée section O n°116, appartenant à [REDACTED] pour les lots n°167, 235 et 257 de la copropriété.

Ce dossier doit notamment contenir :

- Un certificat d'urbanisme d'information (CUa), que je vais demander sur le GNAU de votre commune ;
- Un certificat de voirie (Alignement, numérotation) ;
- Un certificat d'hygiène (Non péril, interdiction d'habiter, termites, plomb, amiante, etc).

Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir me délivrer ces deux derniers certificats pour que je complète mon dossier ?

A cette fin, je vous invite à trouver en PJ :

- Un plan de situation ;
- Un plan parcellaire.

Vous en remerciant par avance et dans cette attente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.



Pièces Jointes :
26U007_Parcellaire.pdf
26U007_Situation.pdf

Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance technique du SPDC
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00
 Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.financs.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 30/01/2026
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : BARRERE DUFAU GEOMETRES EXPERTS

SF2622172124

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 092				Commune : 062			PUTEAUX			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
O	0116			12 RUE DELARIVIERE LEFOULON	0ha34a45ca					
O	0116	001	167	23/2004						
O	0116	001	235	4/2004						
O	0116	001	257	1/2004						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

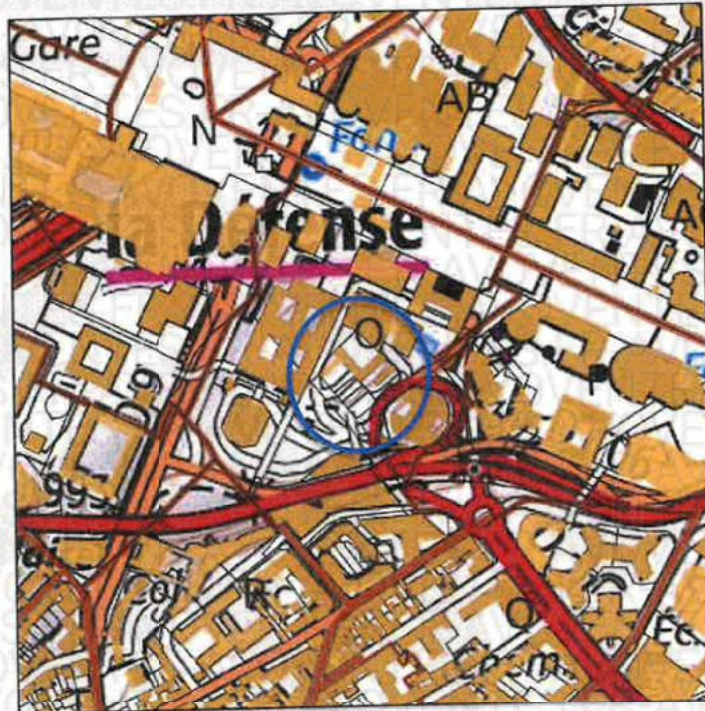


PUTEAUX

26 rue Jules Guesde

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/2000^{ème}



Référence cadastrale : Section O, parcelle n°116

Contenance cadastrale : 3445 m²

Propriétaire : AVOVENTES

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier 26U007

■ **BUREAU PRINCIPAL**

4 rue de Bagin
47, 3^{ème} ét. Saint Cloud
Tél : 01 46 02 41 30
Fax : 01 46 02 41 21
stcloud@bureau-delta.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

147 avenue Paul Doumer
92500 Roissy-Maillot
Tél : 01 47 33 06 18
Fax : 01 47 33 05 11
erp@bureau-delta.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

31 avenue du Marechal Lefebvre
92000 Nanterre
Tél : 01 47 33 13 12
Fax : 01 47 33 05 11
erp@bureau-delta.fr

SARL au capital de 150 000 €
siège social : 11 rue des Géomètres Experts
92000 Nanterre
SIRET : 88111801600001
N° de TVA : AA 21124
N° de RCS : 881118016



